RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

Yvelines
Conseil général

Direction Générale des Services du Département
Direction des Routes et des Transports

SGER/Bureau de l'Exploitation et de la Sécurité Routière

Affaire suivie par : Simon Burkovic
Poste: 01.39.07.87.73

2011-CP-3739

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

PROGRAMME 2011 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE HOUDAN, MAULETTE, CARRIÈRES-SUR-SEINE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, LE VÉSINET ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS (C.C.P.H.)

Politique sectorielle : **Réseaux et Infrastructures**		
Secteur d'intervention : **Routes et Voirie**		
Programme : **Circulations douces**		
Données financières	**AP 2010**	**CP 2011**
Montant actualisé	2 000 000	860 000
Montant déjà engagé	1 113 258	60 000
Montant disponible	1 060 528	800 000
Montant réservé pour ce rapport	255 119	51 024

AP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
2 000 000 €	860 000 €	700 000 €	400 000	40 000

Depuis 2006, le Département a mis en place une politique de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, notamment par la réalisation d'aménagements en faveur des circulations douces le long des routes départementales hors agglomération et par le biais de subventions en faveur des projets locaux de circulations douces.

Cette politique s'est renforcée avec l'adoption du Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes (SDVVV) le 18 juin 2010. Les itinéraires véloroutes voies vertes départementaux permettront ainsi le

développement des déplacements cyclables, du tourisme et la mise en valeur du patrimoine des Yvelines. Ils s'intègrent également à des itinéraires à vocation régionale, nationale, voire internationale, avec par exemple l'itinéraire véloroute Londres-Paris qui traverse les Yvelines de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine, ou encore Paris-Rouen qui suit toute la vallée de Seine dans les Yvelines.

Dans le cadre du dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales, neuf dossiers font l'objet du présent rapport. Ils portent tous sur des projets locaux non inscrits au SDVVV :

- **Commune de Houdan**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma communal de circulations douces de Houdan, il est prévu la réalisation d'un programme d'aménagements cyclables dès 2011 qui comprend les tronçons ci-après :

Avenue de la République (RD912) – 320 ml

La réalisation de pistes cyclables sur l'avenue de la République (RD912) représente un linéaire de 320 ml pour un montant total de travaux de 300 011€ HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **19 200 €** (30 % de la dépense subventionnable de 64 000 € HT).

Rue des Jeux de Billes (voie communale) – 660 ml

La mise en double sens cyclable de la rue des Jeux de Billes représente un linéaire de 660 ml pour un montant total de travaux de 33 834 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **10 150 €** (30 % du montant des travaux, car sous le plafond de 200 000 €/Km).

La Fausse Vesgre – 540 ml

La réalisation d'une voie verte le long de la Fausse Vesgre représente un linéaire de 540 ml pour un montant total de travaux de 170 153 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **32 400 €** (30 % de la dépense subventionnable de 108 000 € HT).

- **Commune de Maulette**

La commune de Maulette prévoit de réaliser un projet en faveur des circulations douces. Des pistes cyclables unidirectionnelles seront aménagées dans la continuité de l'aménagement précité sur le territoire de Houdan (avenue de la République) jusqu'au giratoire avec la route de Richebourg où elles seront prolongées par une piste bidirectionnelle côté sud, jusqu'au giratoire avec la route de Gambais.

Ce réaménagement se déploie sur un linéaire de 1,3 km sur le territoire de Maulette prévu dès 2011, représentant un montant total de travaux de 1 753 000 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **78 000 €** (30 % de la dépense subventionnable de 260 000 € HT).

- **Communauté de Communes du Pays Houdanais (C.C.P.H.)**

La Communauté de Communes du Pays Houdanais prévoit le prolongement de la piste cyclable bidirectionnelle entre le carrefour avec la route de Gambais et le carrefour avec la RD983. Il assurera à terme la liaison avec les pistes cyclables prévues en bordure de la RD912 jusqu'à Bazainville dans le cadre du programme 2010 de liaisons douces.
Cet aménagement porte sur un linéaire de 423 m représentant un montant total de travaux de 439 000 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **25 380 €** (30 % de la dépense subventionnable de 84 600 € HT).

- **Commune de Carrières-sur-Seine**

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité vélo au collège des Amandiers, la commune réalise en 2011 un aménagement sur la rue Pierre Curie (voie communale) qui permet la création de deux bandes dédiées aux vélos autour d'une voie centrale pour les véhicules motorisés. Ce principe, qui offre l'avantage dans des emprises très contraintes de garantir des conditions de sécurité acceptables, est dénommé « chaucidou ». Ce projet porte sur un linéaire de 380 m, représentant un montant total de travaux de 56 964 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **17 089 €** (30 % du montant des travaux, inférieur au plafond subventionnable).

- **Commune de Montigny-le-Bretonneux**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de circulations douces, la commune de Montigny-le-Bretonneux réalise en 2011 deux aménagements de pistes cyclables bidirectionnelles sur la rue du Champ d'Avoine et de l'avenue de la Source (voies communales).

Rue du Champ d'Avoine – 720 ml

La réalisation d'une piste bidirectionnelle le long de la rue du Champ d'Avoine représente un linéaire de 720 ml pour un montant total de travaux de 635 023 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **43 200 €** (30 % de la dépense subventionnable de 144 000 € HT).

Avenue de la Source – 365 ml

La réalisation d'une piste bidirectionnelle le long de l'Avenue de la Source représente un linéaire de 365 ml pour un montant total de travaux de 263 367 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **21 900 €** (30 % de la dépense subventionnable de 73 000 € HT).

- **Commune du Vésinet**

La commune du Vésinet prévoit d'aménager des stationnements vélos au niveau de la mairie.

Le projet proposé permet la création de 13 emplacements de stationnement vélo pour un montant de travaux prévu de 44 141 € HT.

Le montant maximal de la subvention départementale est fixé à **7 800 €** (30 % de la dépense subventionnable de 26 000 € HT).

Collectivité	**Opération**	**Coût total de l'opération (HT en €)**	**Dépense subventionnable (HT en €)**	**Taux**	**Montant de la subvention maximale (HT en €)**
Houdan	Avenue de la République (RD912), Non inscrit au SDVVV	300 011€	64 000 €	30%	**19 200 €**
	Rue des Jeux de Billes, Non inscrit au SDVVV	33 834 €	33 834 €	30%	**10 150 €**
	La Fausse Vesgre, Non inscrit au SDVVV	170 153 €	108 000 €	30%	**32 400 €**
Maulette	Réaménagement de la RD912, Non inscrit au SDVVV	1 753 000 €	260 000 €	30%	**78 000 €**
C.C.P.H.	Réaménagement de la RD912, Non inscrit au SDVVV	439 000 €	84 600 €	30%	**25 380 €**
Carrières-sur-Seine	Rue Pierre Curie, Non inscrit au SDVVV	56 964 €	56 964 €	30%	**17 089 €**
Montigny-le-Bretonneux	Rue du Champ d'Avoine, Non inscrit au SDVVV	635 023 €	144 000 €	30%	**43 200 €**
	Avenue de la Source, Non inscrit au SDVVV	263 367 €	73 000 €	30%	**21 900 €**
Le Vésinet	Stationnement vélo	44 141 €	26 000 €	30%	**7 800 €**
			TOTAL		**255 119 €**

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :